

Procès-verbal de la 109^{ème} assemblée de l'Association suisse pour la technique du soudage

du 26 mai 2020, Hotel Ambassador, Berne

Ordre du jour:

1. Élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de la 108^{ème} assemblée annuelle du 4 juin 2019 à Unterägeri
3. Rapport annuel 2019
4. Compte des résultats au 31.12.2019
5. Attribution des décharges
6. Cotisations des membres
7. Élections
8. Varia

Au nom du comité et du secrétariat de l'ASS, le président, Monsieur Hans Gut, souhaite la bienvenue aux participants à la 109^{ème} assemblée des membres.

La crise du corona pose un défi de taille à tous et oblige l'ASS à adopter de nouvelles approches par rapport à des méthodes éprouvées. Pour la première fois dans l'histoire de l'ASS, l'assemblée annuelle se déroule via Live Stream. Les membres de l'association ont également la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire du « chat » en ligne. Après chaque point de l'ordre du jour de la partie officielle, Monsieur Gut demandera à Monsieur Obrist quel est le résultat du vote et à Madame Kaya s'il y a des questions de la part des membres.

Début de l'assemblée

Dans le choix du lieu de l'assemblée, le comité a décidé cette année de se rendre dans le canton de Berne. C'est en 1998 que l'ASS s'est rendue pour la dernière fois dans le canton de Berne. Le comité s'efforce à préserver une balance géographique sur toute la Suisse dans le choix des lieux pour l'organisation des assemblées des membres.

Après la partie officielle de l'assemblée annuelle à 17h30, Alice Baumann de Losinger Marazzi SA présentera son exposé « Umbau Losinger Marazzi: de la tradition à la transformation » et donnera ainsi un aperçu passionnant des activités de marketing et d'innovation.

Hommages

Concours X-Men

Notre magazine « Schweisstechnik/Soudure » propose depuis de nombreuses années déjà un concours avec comme prix principal un voyage dans une ville européenne, y compris hébergement et argent de poche. Chaque édition comprend aussi une devinette. Chaque bonne réponse participera au tirage au sort. Quiconque par exemple a cinq réponses de justes, a cinq chances de gagner. Nous avons reçu plusieurs solutions correctes. Donc, le vainqueur sera déterminé par le tirage au sort.

13 personnes ont inscrit au moins une bonne réponse. Les noms se trouvent dans une urne.

Monsieur Andri Obrist se déclare prêt à jouer le porte bonheur et à tirer au sort le vainqueur.

Le gagnant est Max Haller, qui gagne un voyage pour deux Personnes à Saint-Pétersbourg comprenant l'hébergement à l'hôtel et de l'argent de poche. Il sera informé par écrit et sera prié de contacter Madame Kaya ou Madame Mundwiler pour organiser le voyage.

Concours photo

Nous allons cette année aussi élire un nouveau vainqueur. Depuis huit ans déjà, l'ASS fait appel à ses membres via son magazine, de participer à un concours photo. Les photos à envoyer doivent traiter le sujet: « Les hommes soudent, coupent ou revêtent ».

Les photos envoyées ne doivent pas avoir été utilisées dans des campagnes marketing ou de RP ou de manière générale avant la remise des prix.

Madame Eveline Salzmänn remporte le bon d'une valeur de CHF 1'000.-. Le bon lui sera envoyé après la réunion annuelle.

Assemblée générale ordinaire

Le président Hans Gut ouvre l'assemblée générale ordinaire et donne un aperçu de l'exercice 2019. Après la partie statutaire Madame Alice Baumann présentera son exposé mentionné ci-dessus.

Les statuts de l'ASS exigent qu'au moins une assemblée générale soit tenue chaque année. Par la suite, Monsieur Hans Gut remplit cette obligation.

Les pré-informations en vue de l'assemblée annuelle ont été envoyées à tous les membres le 6 avril 2020. Au cours de la semaine 17, les membres ont reçu les bulletins de vote pour voter par écrit sur tous les points de l'ordre du jour. Le 18 mai 2020, le lien et le code d'accès à l'assemblée annuelle virtuelle ont également été envoyés.

Approbation de l'ordre du jour

Selon les statuts, des demandes écrites concernant l'ordre du jour doivent être soumises 6 semaines avant l'assemblée annuelle. Aucune demande n'a été adressée au secrétariat.

1. Élection des scrutateurs et rédaction du procès-verbal

Le Comité propose Monsieur Andri Obrist, avocat/notaire de Bâle, en tant que représentant. Il représente les droits de vote de chaque membre de l'ASS.

Décision: Il est accepté en tant que représentant avec 187 voix sans abstentions et sans opposition. Monsieur Obrist est donc élu à l'unanimité.

Madame Alessandra Kaya est responsable du procès-verbal de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la 108ème assemblée annuelle du 4 juin 2019, à Unterägeri

Le procès-verbal de la 108ème assemblée annuelle a été publié aux pages 40 à 51 de l'édition 4 de notre magazine « Schweisstechnik/Soudure » parue le 26 août 2019. Aucune erreur au niveau de l'information ou de l'impression n'a été signalée à l'ASS. Dans la mesure où aucune objection ou correction n'a été faite, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

Décision: Le procès-verbal de la 108e assemblée annuelle a été approuvé par 187 voix pour et 3 abstentions.

3. Rapport annuel 2019

L'ASS peut jeter un regard rétrospectif sur une année 2019 réussie. En 2019, le chiffre d'affaires de plus de CHF 10 millions représente un record dans l'histoire de l'ASS. Ce résultat excellent est en grande partie le mérite des collaborateurs et responsables du secrétariat.

Tous les membres ont reçu le rapport annuel ainsi que les documents de vote par voie postale. Tous les membres ont la possibilité de lire le rapport annuel 2019 également en ligne. Aucune faute d'impression dans le rapport annuel ne nous a été signalée:

Décision: Le rapport annuel 2019 est approuvé par 187 voix sans abstention ou opposition.

Pour la présentation du point 4 de l'ordre du jour « Compte des résultats et bilan », le président donne la parole au directeur, Monsieur Marc Harzenmoser.

4. Compte des résultats au 31.12.2019

Comme toujours, le compte des résultats de l'exercice 2019 est publié au milieu du rapport annuel.

Les comptes de l'année précédente ont été vérifiés les 14 et 17 février 2020 par l'organe de révision élu lors de la dernière assemblée annuelle, à savoir « Alltax AG » à Bâle.

Il tient à cœur au directeur de remercier les membres et les clients de l'ASS pour les entretiens passionnants et intéressants et bien entendu également pour les mandats.

Il remercie particulièrement tous les collaborateurs de l'ASS pour leur engagement en faveur de l'association au cours des dernières années.

Le directeur repasse la parole au président.

Étant donné que le rapport de l'organe de révision, la société Alltax AG, est publié dans le rapport annuel, il ne sera pas nécessaire de le lire dans le cadre de l'assemblée annuelle.

Décision: Les comptes annuels 2019 sont approuvés par 185 voix pour et 2 abstentions.

5. Attribution des décharges

Après l'approbation des comptes annuels, du bilan et du rapport annuel 2019, le président demande d'accorder décharge au comité pour la gestion des affaires en 2019.

Décision: Les membres donnent décharge au Comité par 185 voix pour et 2 abstentions.

Au nom du Comité, le président, Hans Gut, remercie pour la confiance accordée au Comité.

6. Cotisations des membres

Au cours du dernier exercice, les coûts de production de notre magazine étaient à nouveau équilibrés. L'ASS veut maintenir les cotisations à un niveau stable à l'avenir.

Les cotisations des membres de l'ASS étaient les suivantes pour l'exercice 2018:

Membres individuels	CHF	70.–
Étudiants et retraités AVS	CHF	35.–
Étudiants et apprentis	CHF	0.–
Membres individuels affiliés depuis plus de 35 ans		
		Exempts de cotisation

Les cotisations des entreprises s'orientent à leur chiffre d'affaires généré dans la technique du soudage:

Jusqu'à CHF 1 mio.	CHF	250.–
CHF 1 mio. à CHF 5 mio.	CHF	500.–
Plus de CHF 5 mio.	CHF	750.–
Membres du patronage		à partir de CHF 1'000.–

Décision: Les membres approuvent les cotisations 2020 par 184 voix pour et 3 abstentions.

7. Élections

7 Affiliation de nouveaux membres

Le nombre des membres a diminué de trois au cours du dernier exercice. Un transparent informant sur le nombre actuel de membres est présenté. Fin 2019, l'ASS compte au total 1 029 membres. Monsieur Jürg Zehnder est décédé au printemps 2020. Il a fait partie du Comité de 1991 à 2004 et a été nommé membre honoraire en 2005.

Selon les statuts, les adhésions sont soumises à la décision de l'assemblée annuelle. Les noms des nouvelles entreprises membres ou des nouveaux membres individuels ont été communiqués aux membres par l'intermédiaire de la brochure liée à l'ordre du jour.

Décision: Les membres ont approuvé l'affiliation des nouveaux membres à partir de 2019 avec 186 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention.

7a Élection de Mathis Preiswerk en tant que membre honoraire

Mathis Preiswerk démissionne du Comité de l'ASS. Monsieur Gut remercie Mathis Preiswerk, qui a été membre du Comité de 1994 à 2020, pour son engagement généreux et lui remet un petit cadeau d'adieu. En raison de ses nombreuses années de service au sein du Comité de l'ASS, ce dernier a demandé d'élire Mathis Preiswerk en tant que membre honoraire de l'ASS.

Décision: Les membres ont élu M. Mathis Preiswerk comme membre honoraire avec 181 voix et 6 abstentions.

Monsieur Gut remet le certificat de membre honoraire à Mathis Preiswerk.

7a Élection d'Adrian Tromp en tant que membre honoraire

Adrian Tromp démissionne également du Comité de l'ASS. Monsieur Gut remercie Adrian Tromp, qui a été membre du Comité de 2003 à 2020, pour son engagement généreux et lui remet un petit cadeau d'adieu. En raison de ses nombreuses années de service au sein du Comité de l'ASS, ce dernier a demandé d'élire Adrian Tromp en tant que membre honoraire de l'ASS.

Décision: Les membres ont élu Adrian Tromp comme membre honoraire avec 181 voix, 1 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur Gut remet le certificat de membre honoraire à Adrian Tromp.

7c Élection de l'organe de contrôle

Comme les membres l'avaient décidé lors de la dernière assemblée annuelle, la révision des comptes 2016 a été effectuée par la société Alltax AG. Le comité et le secrétariat sont toujours très satisfaits du travail effectué par cette société fiduciaire. L'ASS ne voit pas de raison de changer la société fiduciaire. Le Comité propose de renouveler le mandat d'Alltax AG pour le prochain exercice.

Décision: Les membres ont confirmé Alltax AG en tant qu'organe de révision avec 182 voix en faveur et 5 abstentions pour une année supplémentaire.

8. Varia

8.1 Prochaine assemblée annuelle

Avant de terminer la partie formelle de la 109ème assemblée annuelle, le président communique la date et le lieu de la 110ème assemblée annuelle. Le comité a décidé d'organiser la 110ème assemblée annuelle à Viège. Les membres sont cordialement invités à réserver les 8 et 9 juin 2021 (mardi et mercredi).

Le président remercie particulièrement ses collègues au sein du Comité et les membres de la commission, Monsieur Sorin Keller (vice-président) et Madame Aimée Schmelzer. Il remercie également le directeur, les responsables de division et les collaboratrices et collaborateurs de l'ASS pour leur énorme engagement au cours de la dernière année.

Ceci clôt la 109ème assemblée annuelle des membres. Le Président annonce l'exposé « Umbau Losinger Marazzi: de la tradition à la transformation » présenté par notre oratrice invitée, Madame Alice Baumann.

Alessandra Kaya
Procès-verbal